

ATELIER COUTURE Initiées		180 €
Où ?	Salle du Val de Maine	
Quand ?	Lundi 14h -16h45 (15 séances suivant calendrier établi, à mettre en place à la rentrée)	
Professeur	Annick Joly	
Responsable	Martine FILLON 06 41 75 04 47	
	Participiez-vous à l'atelier couture lors de la saison précédente ? oui non	

L'adhésion à Familles Rurales est obligatoire pour participer à cette activité.
 J'ai rempli le bulletin et j'y ai joint un chèque de 30 € (ou 38 € si je n'habite pas Bouchemaine)
 Si vous participez à plusieurs activités, à laquelle avez-vous remis le bulletin d'adhésion ?.....
 Vous avez payé votre adhésion dans une autre commune, indiquez → → → → → → → → → → → → → →
 laquelle ; le n° de la carte 2026.....

Civilité	Nom en majuscules	Prénom en majuscules	Date de naissance
Mme			
Adresse Code postal Ville Téléphone portable (indispensable pour l'envoi de SMS) Téléphone fixe (si vous ne possédez pas de portable) Adresse e-mail (écrire très lisiblement, en insistant sur les tirets et les points)			
Chèque à l'ordre de « Familles Rurales Bouchemaine »		Montant	
1 chèque de	2 chèques de :	3 chèques de :	
Droit à l'image J'autorise l'association Familles Rurales à prendre des photos ou à faire de courtes vidéos pendant les activités. Celles-ci pourront être utilisées lors de l'Assemblée générale, pour illustrer le site ou la plaquette annuelle ou le journal municipal. En aucun cas, elles ne seront diffusées sur les réseaux sociaux. oui non Date Signature			

INSCRIPTION et PAIEMENT

Pour la saison 2026-2027, les inscriptions pourront se faire en ligne avec l'application **HelloAsso**, accessible via un lien mis à votre disposition sur le site internet [Familles Rurales Bouchemaine](#) (paiement par CB)
 Les inscriptions pourront se faire également sur fiches papier, que vous trouverez sur le site de l'AFR, à remettre complétées à la responsable d'activité.
 Une permanence sera assurée le **vendredi 25 septembre de 18h15 à 20h00** dans le hall de la salle de danse du Petit Vivier.

Le dossier papier devra comporter :

- le bulletin d'adhésion avec un chèque de 30 € agrafé en bas, à gauche (38 € pour les familles hors commune)
- la fiche d'inscription à l'activité couture avec le chèque de règlement agrafé en bas, à gauche
 Ces 2 chèques étant traités par des services différents, merci de ne pas faire de chèque groupé.